

LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS—LES MESURES EN VUE DE RÉGLER LE DIFFÉREND

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail au sujet d'une question qui a été posée hier relativement à la situation dans les ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec, à laquelle son collègue a répondu, mais de façon inadéquate.

Étant donné l'importance nationale que prend la situation créée par l'impasse où se trouve l'Association des employés maritimes et débardeurs dans les ports mentionnés et qui fait perdre au delà de \$100,000 par jour à l'économie canadienne, le ministre du Travail peut-il dire quelles sont les mesures considérées par lui-même et le gouvernement pour apporter une solution à ce conflit? Également, peut-il dire quelle est la situation présente entre les deux parties?

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la convention collective dont certains articles font l'objet du litige prévoit elle-même la formule de règlement des différends, en l'occurrence le recours à l'arbitrage, et nomme même les arbitres. L'une ou l'autre partie, ou les deux, devraient recourir à cette formule d'arbitrage pour régler ce différend. Par ailleurs, les hauts fonctionnaires montréalais du ministère restent en contact étroit avec les deux parties, les exhortant à choisir cette formule ou tout autre mode de négociation positive susceptible de mettre fin au litige.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE RECOURS À L'ARBITRAGE—L'INTERVENTION DU MINISTRE

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre du Travail et lui demander si, à sa connaissance, l'une des deux parties a requis, de fait, l'arbitrage dans le conflit actuel.

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, ni l'une ni l'autre partie n'a eu recours à l'arbitrage.

[Plus tard]

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de la question qui touche l'ensemble de l'économie canadienne, j'aimerais demander à l'honorable ministre du Travail de dire franchement à la Chambre si, devant cette situation qui semble devenir de plus en plus tendue entre les deux parties en cause, il a l'intention d'intervenir et de proposer un règlement à ce conflit?

[Traduction]

L'hon. M. O'Connell: Nous tentons tous les efforts possibles au ministère du Travail pour amener les parties à recourir aux mécanismes que prescrit le Code du travail et que la convention collective prévoit pour régler ce conflit.

[L'hon. M. Marchand.]

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'APPLICATION DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné que le code du travail exige l'intervention du gouvernement puisque, sauf erreur, les parties contreviennent à la loi, le ministre voudrait-il s'interposer et informer les parties qu'elles doivent recourir à l'arbitrage?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, sauf le respect que je dois au député, je crois qu'il interprète mal les articles 124 et 125 du Code du travail. Ce sont les parties elles-mêmes qui doivent demander l'arbitrage.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE CHARGEMENT DES GRAINS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Travail une question supplémentaire au sujet de la grève qui sévit dans les ports du Saint-Laurent et de l'acheminement des céréales. Puisque tous les wagons-trémies du monde ne serviraient à rien si le chargement des céréales est entravé par une grève de ce genre, j'aimerais demander au ministre pendant combien de temps le gouvernement tolérera cette situation avant d'intervenir?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES GRAINS

AVOINE—LES DERNIERS VERSEMENTS POUR 1970-1971

M. Don Mazankowski (Vegreville): M. l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Est-il en mesure d'informer la Chambre si la Commission effectuera les derniers versements qui s'appliquent aux livraisons d'avoine pour l'année-récolte 1970-1971? Pourrait-il dire à la Chambre quand nous pourrions nous attendre à une annonce à ce sujet?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): M. l'Orateur, des progrès ont été réalisés en vue de la fermeture de ce syndicat. J'ignore la date exacte à laquelle une annonce pourrait être faite, mais je m'engage à m'en informer au nom du député.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

GAZ NATUREL—LES BESOINS INTÉRIEURS ET LES PERMIS D'EXPORTATION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la déclaration qu'il a faite à l'assemblée annuelle de la *Canadian Gas Association*, selon laquelle le Canada espère bientôt pouvoir procéder à une estimation des réserves supplémentaires afin de voir s'il est possible d'exporter plus de gaz aux États-Unis? Le ministre dirait-il s'il est disposé à faire une déclaration à l'appel des motions dans le but de nous donner les grandes lignes de la position du gouvernement à l'égard de la politique gazière et de nous dire notamment quelles quantités de